

L'inclusion politique des populations issues de l'immigration

Au début des années 80, la procédure pour devenir belge était longue et nécessitait entre 5 ans pour la petite naturalisation et 7 ans pour la grande naturalisation, permettant l'accès au droit de vote et d'éligibilité.

L'acquisition plus souple de la nationalité et du droit de vote ont permis la « production de nationaux et de votants » depuis le milieu des années 80. Le monde politique belge a dès lors épongé la diversité.